



Délibération 2025-513

Approbation du compte de gestion 2024

Extrait du registre des délibérations du comité syndical : Jeudi 27 février 2025

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) s'est réuni Jeudi 27 février 2025 à 14 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle Jean-François Millet en présentiel et par visioconférence, sur convocation du 13 février 2025 expédiée par courriel du 13 février 2025.

Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM, préside la séance.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 5 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	5	3	7

PARTICIPANTS

Membres titulaires

M. Pierre VOGT

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

M. Guillaume HEDOUIN

en présentiel

conseiller régional - Région Normandie
Président du SMANM

conseillère départementale - canton Agon-Coutainville
vice-présidente du SMANM

conseiller régional - Région Normandie

Membres titulaires :

Mme Marie-Françoise KURDZIEL

Mme Nathalie PORTE

en visioconférence

conseillère régionale – Région Normandie

conseillère régionale – Région Normandie

Membres suppléants :

Mme Frédérique BOURY

Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS

Mme Nathalie MADEC

en visioconférence

conseillère départementale – canton Les Pieux

conseillère départementale - canton Bréhal

conseillère départementale – canton La Hague

EXCUSÉS

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN

M. Antoine DELAUNAY

Mme Marie-Pierre FAUVEL

M. Gilles LELONG

Mme Claire ROUSSEAU

Mme Marie-Hélène ROUX

M. Yvan TAILLEBOIS

conseillère départementale – canton Avranches

conseiller départemental – canton Avranches

conseillère départementale – canton Condé Sur Vire

conseiller départemental canton Cherbourg en Cotentin5

conseillère régionale – Région Normandie

conseillère régionale – Région Normandie

conseiller départemental – canton Granville

Approbation du compte de gestion 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le payeur départemental pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 présentant les résultats identiques à ceux du compte administratif 2024 ;

Vu le rapport de séance n°513 du 27 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, sans voix contre, ni abstention,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE ASSOCIATION MAISON DE NORMANDIE ET DE LA MANCHE, à l'unanimité des membres participants,

approuve le compte de gestion de l'exercice 2024 dont les résultats présentent un **excédent global de 30 478,23 €** se répartissant comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 14 396,11 €
- Section d'investissement : excédent de 16 082,12 €.

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie
et de la Manche,**

Pierre VOGT



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte association Maison de la Normandie à Jersey ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr